

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Édition quotidienne, par an..... \$3.00
 Édition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion,..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente,.... 0.19
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.09
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 20 AOUT 1879.

LE BRACELET.

(Nous commencerons demain la publication d'un nouveau feuilleton rempli des scènes les plus émouvantes et du plus vif intérêt. Il a pour titre : *Le Mystère de la rue d'Assas*, grand roman parisien, par Pierre Zaccane.)

Elle était belle, belle de cette beauté qui donne le vertige. Belle de cette beauté qui n'est pas celle qu'on rêve chez un ange, mais cette beauté diabolique qui est une tentation irrésistible. Lui, il l'aimait. Il l'aimait d'un amour sans bornes. Il l'aimait d'un amour tel, que ce n'était pas un délire, mais un tourment, d'un amour qui aurait pu être le bonheur et qui semblait une expiation.

Elle était capricieuse et hautaine, comme les femmes de tous temps. Il était superstitieux comme les hommes des siècles jadis.

Elle se nommait Térésa Antunez. Lui, Alfonso Pedro de Orellano. Tous deux étaient de Tolède et vivaient dans la ville qui les avait vus naître.

L'événement que raconte ce merveilleux récit est arrivé il y a longtemps et ne dit rien d'autre sur ceux qui en sont les héros.

Moi, en qualité de fidèle et véridique chroniqueur, je n'y ajouterai rien.

I

La trouvant un jour triste et désolée il lui demanda :

— Pourquoi pleures-tu ? Elle s'essuya les yeux, le regarda fixement, laissa échapper un soupir et se reprit à pleurer.

Térésa, appuyé sur un balcon, voyait couler la rivière. Alfonso s'approcha d'elle et, posant son coude sur le bord de la fenêtre, lui demanda de nouveau :

— Pourquoi pleures-tu ? Au pied de la terrasse, le Tage roulait en bouillonnant parmi les rochers où s'assied l'impériale cité. Le soleil franchissait les montagnes, et la brume de la nuit flottait, lente, comme un voile de gaze bléâtre. Seul, le bruit monotone de l'eau troublait le silence.

Térésa s'écria :

— Ne me demande pas pourquoi je pleure ! Ne me le demande pas ! Je pourrais ne savoir quoi répondre et tu pourrais ne savoir me comprendre. Tels desirs s'étouffent dans le cœur d'une femme sans qu'un soupir les révèle. Telles folies traversent notre esprit sans que nos lèvres osent les formuler. Phénomènes incompréhensibles d'une nature mystérieuse qu'un homme ne peut comprendre. Je t'en prie, ne me demande pas la cause de mon chagrin ; si je te la révélaï, peut-être éclaterais-tu de rire !

Alfonso répondit simplement :

— Pourquoi pleures-tu ? Térésa, d'une voix sourde et entrecoupée, répliqua :

— Tu veux le savoir ? C'est une folie qui te fera rire ; mais qu'importe ! puis-que tu le veux. J'ai été hier à l'église. On y célébrait la fête de la Vierge. L'image sainte placée sur un piédestal d'or resplendissait plus qu'un brasier ardent. Les notes de l'orgue se dilataient tremblotantes, et le chœur entonnait le *Salve Regina*. Je priais, absorbée dans mes pensées pieuses lorsque machinalement je levai les yeux et les reportai vers l'autel. Je ne sais pourquoi mes yeux se fixèrent sur un objet que je n'avais pas encore vu, mais qui dès lors s'empara irrésistiblement de mon attention. Ne souris pas. Cet objet était le bracelet qui orné le bras de la Vierge. Je voulus me remettre à prier, impossible ! Mes yeux se détournèrent involontairement vers le bracelet. Les cierges de l'autel reflétaient les mille facettes des diamants. Des cen-

taines d'étincelles lumineuses, bleues, vertes, rouges, jaunes, tournoyaient autour des pierreries comme une pluie d'atomes embrasés, comme une ronde vertigineuse de ces esprits du feu, si turbulents, dit-on, et si fascinés. Je sortis du temple et vins ici. J'y revins avec la même obsession dans l'esprit. Je voulais m'endormir, je ne le pus. La nuit se passa avec l'éternelle idée fixe. A l'aube, mes yeux se fermèrent, et, le croiras-tu, même en rêve, je voyais passer devant moi une femme brune si belle... portant à son bras le joyau ! Oui ! une femme, une simple mortelle et non point la Vierge. Une femme qui me raillait : Tu le vois ? paraissait-elle me dire en avançant son poignet, comme il brille ! on dirait un cercle d'étoiles arrachées du ciel en une nuit d'été. Eh bien ! il ne sera jamais à toi, jamais ! jamais ! Je m'éveillai enfin et toujours poursuivie par ce désir, et alors comme aujourd'hui, pareil à un clou ardent fixé dans ma tête. Eh ! quoi, tu te tais ? Tu ne ris pas de moi ? dis ? tu penches le front !

Alfonso serait par saccades le pommeau de son épée. Il leva la tête et sans voir Térésa il lui dit :

— Quelle Vierge possède ce trésor ? — Celle du sanctuaire ! — Celle du sanctuaire ! répéta le jeune homme avec terreur, celle du sanctuaire de la cathédrale !

Ses traits marquaient son épouvante et l'effroi de son âme.

— Ah ! pourquoi n'est-ce pas une autre Vierge ! dit-il avec une naïveté énergique. Pourquoi le roi ne l'a-t-il pas dans sa couronne, l'archevêque dans sa mitre ou le diable dans ses griffes ! Je l'en arracherais ! Dussé-je me damner ! Mais la Vierge du sanctuaire. Notre sainte patronne. "Moi ! qui suis né à Tolède ! Oh ! impossible, Térésa !"

— Jamais ! jamais ! murmura-t-elle ! Alfonso jeta un regard sur cette femme, qui, elle, mirait de ses yeux égarés le Tage, qui s'enfuyait impétueux parmi les rochers.

II

La cathédrale de Tolède... Figurez-vous une forêt de gigantesques palmiers de granit. Leurs branches s'entrelacent pour former une voûte grandiose. Sous celle-ci s'abrite et vit une création d'êtres réels ou imaginaires, animés par la vie que leur donna le génie du sculpteur.

Figurez-vous un chaos incompréhensible d'ombre et de lumière, où se mêlangent les ténèbres des nefs, les rayons colorés des ogives ; et l'obscurité du sanctuaire, où brillent et luttent d'éclat, les clartés de mille lampes étincelantes.

Figurez-vous un monde de pierre ; immense comme l'esprit de notre religion, sombre comme ses légendes, énigmatique comme ses paraboles. Un monde de pierre où les siècles ont répandu à l'envie les trésors de l'art, des sciences et de l'inspiration, éternel monument de la foi religieuse de nos aïeux.

En son sein habitent le silence, la majesté, la poésie, et ce saint effroi qui défend ses portiques contre les pensées et les passions terrestres.

Mais si grande, si belle que soit la cathédrale à toute heure, jamais elle n'impressionne autant qu'un jour de fête, lorsque toute les pompes religieuses se déploient dans leur grandeur, quand les tabernacles s'entourent d'or et de pierreries, que les piliers se tendent d'étoffes précieuses, et que les gradins se couvrent d'épais tapis. Alors que mille lampes d'argent répandent des flots de lumière, que flotte dans les airs un nuage d'encens, que les voix du chœur, les harmonies de l'orgue, que les carillons des cloches ébranlent l'édifice depuis ses massifs cimentés jusqu'à ses plus sveltes flèches, alors seulement on comprend en l'éprouvant, la majesté de Dieu, du Dieu qui vit, et sait l'animer d'un souffle et la remplît du reflet de sa présence.

Le jour où eut lieu le récit que je raconte, on y célébrait une solennité de la Vierge.

La fête avait amené un grand concours de fidèles, et déjà ceux-ci commençaient à se disperser, déjà on éteignait les cierges, déjà les portes colossales du temple avaient griné sur leurs gonds en se fermant sur le dernier des assistants, lorsque tout à coup, surgit de l'ombre un jeune homme aussi pâle que le sépulcre derrière lequel il s'appuyait, il se glissa furtif jusqu'à la grille du milieu. C'était Alfonso.

Que s'était-il passé entre les deux amants pour le décider à exécuter une entreprise qui d'abord lui avait hérisser les cheveux ? Térésa seule le savait ! Mais il était là, et il y était pour accomplir son criminel projet, car son regard inquiet, ses yeux blêmes, la sueur qui perlait à larges gouttes de son front, tout démontrait son dessein.

La cathédrale était aussi déserte que silencieuse. Toutefois, de temps en temps on percevait une rumeur vague. Peut-être le craquement d'une solive, ou le murmure du vent, ou qui sait ? quelque illusion de la fantaisie, qui dans son délire croit écouter, voir et sentir ce qui n'existe point. Mais, tantôt de loin, tantôt de près ou à ses côtés, ou à ses épaules résonnaient des sanglots qu'on étouffait, des vêtements qu'on froissait, des pas qui s'en venaient et des pas qui s'en allaient. Alfonso fit un effort pour continuer sa route, franchit la grille, monta la première marche à s'arrêta.

Autour de la chapelle s'élevaient les tombes des rois dont les images de marbre blanc, l'épée au poing, semblaient veiller sur le sanctuaire à l'ombre duquel ils reposent éternellement.

En avant ! murmura-t-il, et il essaya de marcher, mais ses pieds semblaient cloués au sol. Alors il baissa le regard et sentit ses cheveux se dresser d'horreur, le parvis de la chapelle était couvert de larges pierres sépulcrales. Il crut qu'une main froide et décharnée le retenait d'une étreinte invisible. Les lampes mourantes qui scintillaient comme des étoiles perdues dans l'ombre, oscillaient devant lui, et les statues des sépulcres, les images des autels, le temple avec ses arcades de granit et ses piliers de marbre oscillait aussi.

Alfonso, hors de lui, s'approcha du tabernacle et l'escalada jusqu'au piédestal de l'image bénie. Tout était ténèbres profondes, ombres douloureuses, contours chimériques et formes étranges. Seule, la Reine du ciel, suavement illuminée, souriait paisible et sereine au milieu de tant d'horreur. Cependant ce sourire fixe et muet remplissait Alfonso d'une crainte plus effroyable que celle qu'il ressentait déjà. Il parvint à se dominer, ferma les yeux, étendit la main et d'une saccade arracha le bracelet, il le sentit entre ses doigts crispés qui le pressaient d'une force surhumaine. Il fallait fuir, mais aussi il fallait ouvrir les yeux et il avait peur ! Il avait peur de voir l'image de la Vierge, les statues des rois sur leurs tombes, les démons entre les corniches, les basiliques parmi les chapiteaux, les bandes d'ombre et les rayons de lumière semblables à de gigantesques fantômes se mouvoir avec une rumeur menaçante. Enfin, il ouvrit les yeux, jeta un regard, et un cri surhumain s'échappa de ses lèvres.

La cathédrale était pleine des statues qui, descendues de leurs niches et couvertes de longs et amples vêtements, occupaient toute l'église, et fixaient Alfonso de leurs yeux sans pupilles.

Saints, nonnes, anges, guerriers, pages, démons, ermites, gentilshommes et vilains se pressaient comme une foule tumultueuse. Aux pieds d'Alfonso, en présence des rois agenouillés sur leurs tombes, les archevêques officiaient devant l'autel ; tandis que suspendus aux voûtes, blottis sous les sépulcres, grimpaient parmi les rinceaux... pullulaient grouillant comme les vers d'un immense cadavre, des reptiles d'albâtre, des chimères de jaspe, des monstres argentés, des salamandres cuivrées, des gargouilles d'argile, fantômes, informes et hideux.

Alfonso, affolé, jeta un second cri plus déchirant encore, comme un hur-

lement de douleur et se précipita sur le sol...

Lorsque le jour suivant, les sacrilèges pénétrèrent dans l'église, on le trouva au bas de l'autel, serrant dans les mains le bracelet. A leur vue il sourit et s'écria joyeux :

— C'est pour elle ! pour Térésa. Il était fou.

BEQUER.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO

Etabli depuis au-delà de trente-cinq ans.

A. & S. Nordheimer

Entrepôt d'Orgues et de Pianos chez

R. MORGAN,

MARCHAND DE MUSIQUE,

28, RUE LA FABRIQUE.

Seul Agent pour la vente des célèbres Pianos

CHICKERING,

STEINWAY,

DUNHAM,

HAINES,

et des ORGUES DE DIVERSES FABRIQUES.

Les sous-signés sont prêts à vendre les Instruments ci-dessus mentionnés à très-bonne condition et à des prix réduits, payable par installements mensuels ou par quartier.

ORGUES ET PIANOS à louer avec droit d'achat. A. & S. NORDHEIMER, pour les COURTES et les ECOLES.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. & S. NORDHEIMER.

Succursales—Montréal, St. Jean, N.-B., Ottawa, Kingston, London et Ste. Catherine.

20 juin 1879—3ma&h

La Compagnie de Navigation

du Richelieu et d'Ontario.

ENTRE

Quebec, Montreal, Toronto et

Hamilton

Marcheront régulièrement comme suit : Le "QUÉBEC" les mardis, jeudis et samedis, et le "MONTREAL" les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M. de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Les steamers de Montréal à Hamilton faisant connection à Toronto avec les steamers pour les Chutes Niagara et Buffalo et les chemins de fer pour tous les endroits de l'Ouest, pour le présent partiront comme suit :—*Corsican, Spartan, Coventry, Piquet, Algerian, Magnet* partiront alternativement tous les jours (Dimanche excepté) du Bassin du Canal à NEUF heures A. M., et de Lachine à l'arrivée du train qui laisse la Station de Beauport à MIDI.

Bureau des Billets à la Haute-Ville où on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

Québec, 9 juin 1879. A. DESFORGES, Agent.

Remède Spécifique de Gray !

TRADE MARK. Le GRAND TRADE MARK. remède anglais. Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des mauvaises habitudes hon-

After Taking, tenses ; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la poste. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada. En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis.

Y. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications. 3 février 1879—laq&h

\$10 à \$1,000 déposés dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wall, New-York. 13 mars 1879—laq&h

Heures des Malles.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTES, QUÉBEC, JUILLET 1879.

REÇUES. MALLES. CLOSÉS.

A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.

8.00 10.20 Ottawa par chemin de fer (a) 1.45

8.00 10.20 Province d'Ontario (a)..... 1.45

8.00 QUÉBEC 6.15

Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et Richmond, à Montréal, par chemin de fer, tous les jours, (a) Station de la Chaudière. 6.15

8.00 10.20 Cité de Montréal et l'Ouest, par chemin de fer, tous les jours, (a)..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, (a)..... 1.45

6.15

Montréal, Trois-Rivières, Sorel, St. Pierre les Bequets et Batiscan, par vapeur, à..... 4.30

8.00 Lévis, (Mécanique), tous les jours, (a)..... 6.15

8.00 St. Gilles et St. Silvestre, les mardis, jeudis et samedis, (a) 6.15

4.30 Pour la Rivière-du-Loup, par chemin de fer entre Québec, tous les jours..... 10.45

7.45 Par Express, Est de la Rivière-du-Loup, les comités de Gaspé et Bonaventure, et les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

He du Prince-Edouard, St. Jean Terrebonne et la Bermuda via Halifax par chemin de fer Intercolonial, tous les jours, (b)..... 6.45

Moulin de la Chaudière..... 8.45

10.30 Comités de Beauce et Dorchester par le chemin de fer Lévis et Kennébec tous les jours à..... 3.00

8.30 Beaumont et St. Michel tous les jours..... 4.45

8.30 3.00 Bienville, Laurzon et St. Joseph, (Indian Cove), deux fois par jour..... 8.00 4.45

8.00 4.30 Québec Sud, deux fois par jour..... 6.30 6.15

3.00 New-Liverpool et St. Jean Chrysostôme, deux fois par jour..... 8.00

8.00 2.30 Spencer Cove, deux fois par jour..... 8.30 3.00

Sillery Cove..... 8.00

St. Sauveur et St. Roch, quatre fois par jour..... 8.30 2.30

10.30 5.00

Faubourg St. Jean..... 8.30 5.00

9.00 Bergerville et Cap-Rouge... 4.00

Ste. Foye..... 4.00

Rive Sud (Ouest) St. Nicolas jusqu'à Béancour tous les jours..... 8.30

8.00 10.20 Rive Nord (Ouest) Trois-Rivières et Berthier, par le chemin de fer du Nord, tous les jours..... 1.45

8.00 Rive Nord (Est) Beauport jusqu'à St. Joachim, par terre, tous les jours..... 9.30

Les comités de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, par la Cie. de Navigation du St. Laurent, les mardis, mercredis, vendredis et samedis et, par terre, le comté de Charlevoix, les lundis et jeudis à..... 9.30

8.00 He d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis..... 4.00

8.00 10.20 Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge, tous les jours..... 1.45

10.20 Ste. Catherine, les lundis, mercredis et vendredis..... 2.00

10.00 Valcartier et Stoneham, les mercredis et samedis..... 2.00

10.00 Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis..... 2.00

10.00 Charlebourg et Lorette, St. Ambrose, tous les jours..... 2.00

10.00 FAYE-L'ISLE, Boston et New-York, etc., tous les jours..... 6.15

INDÉS OCCIDENTALES.

Lettres, etc., payées d'avance, ou de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées à..... 6.15

Pour la Havane et les Indes Occidentales, ou de la Havane à New-York, tous les jours..... 6.15

d'où les malles sont expédiées chaque jour..... 6.15

Pour St. Thomas, les Indes Occidentales jusqu'à New-York à..... 6.15

d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois..... 6.15

GRANDE BRETAGNE. Par la voie Canadienne chaque samedi, 11.30

Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis..... 6.15

α—Sac des malles par les chars ouvert jusqu'à..... 8.00 P.M.

β—do do do..... 6.15 A.M.

γ—Sac Supplémentaire à..... Midl.

Les lettres enregistrées doivent être jetées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les lettres aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M., et 5.45 P.M. Livraisons par les facteurs de ville à 8.30 A.M., 10.30 A.M. et 2.30 P.M. J. B. PRUNEAU, Maître de Poste.

Québec, 14 juillet 1879.

EDOUARD LAROCHELLE

RELIEUR & REGLIEUR.

Successeur de feu C. HIANVEUX dit LAFRANCE

No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Québec.

Le sous-signé a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très-modérés. Ayant fait l'acquisition de l'atelier au relieur de feu C. Hianveux dit Lafrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables, qui lui permettent d'exécuter tous les ordres qu'il recevra avec la plus grande ponctualité. Une visite est sollicitée.

EDOUARD LAROCHELLE.

No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Québec, 17^e janvier 1879.

ANNONCES NOUVELLES.

Hôtel-de-Ville. Ecole Normale-Laval-P. Lagacé. Académie de Jésus-Marie à Sillery. Laines nouvellement arrivées-Glover, Fry & Cie. Châles et Manteaux de Laine do Habilllements de Messieurs do Magasin Populaire-F. X. LePage.

QUEBEC,

MERCREDI, 20 AOUT 1879.

VOTES DE NON-CONFIANCE.

Deux votes de non-confiance dans la séance d'hier, et le gouvernement sauvé la première fois avec trois et la seconde avec deux voix de majorité. Pour peu que la session se prolonge et que la majorité s'use encore, M. Turcotte reprendra son rôle important de la dernière session.

Ce sont les résolutions du gouvernement ratifiant les arrangements conclus aux Trois-Rivières, à Montréal et ailleurs qui ont servi de champ de bataille. Le gouvernement auquel la session pèse et qui aspire après un repos légitime, a vu ces demandes de votes de non-confiance avec une mauvaise grâce non dissimulée. Ordre avait été donné à droite, de laisser passer tous les discours de l'opposition sans réponse. M. Taillon prit d'abord la parole. On s'attendait à voir bondir un ou deux orateurs de la droite après lui. La droite s'est levée pour demander le vote. M. Beaubien prit la parole. Il ne peut obtenir de réponse. On allait voter lorsque M. Chapleau revint à la charge. Ramassant tous les arguments de la gauche en une masse solide, il les laisse tomber sur le gouvernement. C'en est trop. Le gouvernement se décide à parler, mais seulement pour dire qu'il a déjà répondu vingt fois à tous ses arguments de l'opposition. Cela se peut, mais dans ce pays, les mémoires sont si faibles, surtout lorsqu'il s'agit de dettes à payer, comme dans le cas actuel, que beaucoup ont peut-être perdu de vue cette réponse. Nous pour un, comme on dit à la Chambre, en avons perdu jusqu'au souvenir.

Il était de la plus haute importance de répondre au chef de l'opposition. D'après M. Chapleau, la position en ce qui regarde les chemins de fer se résume d'une façon bien peu rassurante. Le trésorier compte avoir à sa disposition pour terminer ces chemins, payer les arrérages etc., \$750,000. Dans cette somme figure les \$500,000 qu'il attend du gouvernement fédéral, mais qu'il pourrait bien ne pas toucher. Or quelles sont les obligations auxquelles il faut faire face avec cette somme? Récapitulons brièvement.

Table with 2 columns: Description of financial obligations and Amount. Total: \$1,738,000.

C'est un million et trois-quarts qu'il s'agit de solder avec \$750,000 dont \$250,000 seulement constituent un actif sûr.

Mais ce ne sont pas là les seules obligations du gouvernement.

Table with 2 columns: Description of financial obligations and Amount. Total: \$600,000.

Nous voudrions arrêter ici cette liste terrible d'échéances auxquelles il nous faut faire face, mais ce n'est malheu-

reusement pas tout. Nous avons vu nos dettes du Nord; il ne faut pas oublier celles du Sud. Le gouvernement a disposé de l'argent qu'il devait aux chemins de cette région, mais les intéressés n'oublient pas leurs réclamations. Le chemin de Lévis & Kennebec, de Missisquoi et de la Rivière Noire attendent, et les directeurs ne sont pas doués d'une patience plus grande que les autres créanciers du gouvernement. Voilà en résumé le discours de M.

Chapleau présenté avec une rare habileté. Ces chiffres exigeaient une réponse, le gouvernement devait nous dire encore une fois ses voies et moyens pour faire face à ces échéances, les eût-il déjà fait connaître cent fois. C'est une tâche agréable lorsqu'on a beaucoup de dettes, d'étaler les nombreux moyens qu'on a de les payer. Nous voulons croire qu'à la séance d'hier le gouvernement n'a fait que céder à un peu de mauvaise humeur ou de fatigue et qu'à la première occasion, il nous fera voir qu'il a les moyens non seulement de payer ces dettes, mais d'en contracter d'autres encore.

Nous l'espérons plus que nous le croyons. Les moyens lui manquent et la situation est plus forte que les hommes du jour. Faut-il que le rideau tombe sur une fin de session aussi peu rassurante? D'ordinaire, lorsqu'on quitte une scène, les spectateurs partent satisfaits; le crime a été puni, la vertu récompensée. Nous n'avons rien de tel à attendre; mais nous voudrions voir au cinquième acte un de nos hommes nous prouver, dans un savant épilogue, qu'il a un plan pour nous sortir d'embarras et que nous n'allons ni à la taxe, ni à la banqueroute.

DORMONS TRANQUILLE.

Avec un air rassurant tout à fait comique, quelques-uns de nos confrères de Québec nous annoncent que la loi Blake, défendant le port d'armes, a été mise en force dans notre ville. Ils nous invitent, après nous avoir fait part de cette excellente nouvelle, à dormir tranquilles.

Vraiment, c'est par trop fort, et c'est se moquer de notre naïveté. Nous n'avons pas à blâmer cette mise en force de la loi, mais nous ne voyons guère l'utilité de cette mesure. Nos concitoyens turbulents ont brûlé leurs dernières cartouches, et c'est le moment que l'on choisit pour les désarmer. Fussent-ils munis de poudre et de balles qu'ils ne songeraient guère à s'en servir, car on sait que les deux partis sont en train de signer un compromis.

C'est avant la bataille qu'ils auraient fallu les désarmer; c'est lorsque deux ou trois pièces d'artillerie étaient braquées sur certain point de notre ville qu'on aurait dû s'en emparer. C'est toujours, du reste, ce qui arrive à Québec. L'autorité arrive, lorsque le coup est fait. Jamais on ne songe à le prévenir.

Nous avons déjà reçu plusieurs leçons, le dernière surtout a été bonne. En profiterons-nous au moins? Nous apprendra-t-elle qu'il vaut mieux prévenir le mal que de sévir contre ses auteurs? Toutes ces émeutes nuisent énormément à notre ville. Les nouvelles listes aux abois en font le thème de descriptions fantaisistes dans les journaux étrangers. Vues de loin, elles ont l'air des batailles dans les rues de Paris ou des émeutes périodiques de Belfast. Les voyageurs approchent de Québec avec une certaine terreur. En mettant le pied dans nos rues, ils s'imaginent respirer dans une atmosphère chargée de poudre. Nous sommes tous intéressés à ce que la paix règne dans la ville et le port; autrement l'herbe croîtra dans nos rues et les navires passeront devant

notre ville, parce que c'est le seul chemin vers Montréal et Trois-Rivières.

LES VOLONTAIRES.

Le système volontaire n'est certainement pas le dernier mot de la perfection. Cependant, tel qu'il est, il n'y a pas à se dissimuler qu'il rend des services et qu'on s'en trouve bien, là où la force constabulaire ne peut rien faire ou ne fait rien, faute d'organisation énergique, ou pour cause de faiblesse numérique.

De moment que les volontaires, artilleurs, cavaliers, troupes de pied ont été appelés sous les armes, et se sont mis à patrouiller les rues, on a éprouvé un grand sentiment de confiance; on s'est senti à l'abri des coups des assommeurs et des vauriens qui, dans ces temps de trouble, se montrent de ça et de là, comme le lion de l'eau que l'on agite remonte à la surface.

C'est déjà beaucoup, c'est énorme dans une situation aussi grave que celle-ci.

L'organisation de la force sous les armes aujourd'hui, ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut trouver des gens assez soucieux de leur pays, de l'ordre et de la tranquillité publiques pour accepter, sans y regarder de trop près, les inconvénients et les sacrifices de notre système de milice. Porter un accoutrement à nervure plus ou moins voyantes, à boutons et boucles plus ou moins reluisantes, un chapeau à plumes, un sabre, etc., peut paraître fort satisfaisant, aux pékins qui regardent passer sur le trottoir, mais quand il faut au volontaire canadien payer une bonne partie des frais du système, quand il faut laisser là les devoirs d'un emploi, d'une profession ou d'un commerce, pour le métier de soldat, la milice perd de suite de ses charmes et de son lustre apparent. Quand, avec tout cela, même, de simples volontaires, des officiers risquent de perdre leurs emplois, leurs positions, pour raison d'absence, on avouera que la milice est de moins en moins séduisante.

Mais, nous dira-t-on, est-il possible qu'il y ait des patrons qui comprennent assez peu leurs intérêts pour faire une position aussi difficile à ceux de leurs employés qui peuvent partie de la milice canadienne. C'est malheureux tout ce qu'il y a de plus exact. Ces jours derniers, c'étaient des chefs de bureaux publics qui menaçaient de chasser certains de leurs employés, s'ils ne quittaient pas les rangs de la milice.

Hier, c'étaient des marchands de la rue St. Pierre qui menaçaient de destituer quelques employés travaillant en ce moment, comme membres de la milice canadienne, à faire renaitre la confiance publique. Ces gens là, ainsi que le faisait remarquer un officier, mériteraient comme leçon que, de suite, la milice canadienne envoyât sa démission au ministre de la milice et laissât "ces braves et patriotiques marchands et chefs de bureau," la besogne de se protéger eux-mêmes contre la canaille.

Nous protestons contre pareille conduite, elle est aussi imprudente que mesquine et stupide. Au lieu de seconder la milice, on veut mettre ceux qui en font partie dans l'impossibilité d'y rester, et les gens de bonne volonté incapables d'y entrer.

Nous croyons être l'interprète de la population dans ces quelques lignes, et nous espérons que ceux qui ont voulu ou veulent agir arbitrairement, injustement, tyranniquement envers leurs employés faisant partie de la milice, se désisteront; autrement nous serons obligés de donner leurs noms et de les signaler au public comme de mauvais citoyens.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 19 août.

Après les affaires de routine, M. TAILLON a pris la parole sur les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. Joly, que cette Chambre se forme en comité sur certaines résolutions concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Pendant plus d'une heure il condamne la politique des chemins de fer de Montréal et dit que le gouvernement n'a pas rempli les promesses qu'il avait faites à la division-est de Montréal. Il termine en proposant l'amendement suivant:

M. TAILLON.—Que la Chambre ne se forme pas maintenant en comité sur les résolutions concernant le Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, mais qu'il soit

Résolu—Que la législation proposée par ces résolutions est repréhensible.

1o. Parce qu'elle est en contradiction avec les règlements municipaux sanctionnés par le vote des contribuables et approuvés par l'Exécutif et la Législature, et qu'elle aurait pour effet de substituer le pouvoir administratif au pouvoir judiciaire en permettant au gouvernement de mettre de côté les règlements en question, malgré les contestations portées devant les tribunaux par les contribuables intéressés.

2o. Parce qu'elle fait perdre à la province des sommes considérables que certaines corporations, bénéficiant directement du chemin de fer provin-

cial, devraient payer au trésor public. 3o. Parce qu'elle a pour effet d'empêcher que le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ne soit construit conformément à la loi, vid la cité de Montréal.

L'HON. M. BEAUBIEN propose l'ajournement des débats.

La Chambre s'ajourne à 6 heures.

Séance du soir.

Après les affaires de routine, L'HON. M. BEAUBIEN prend la parole sur les débats ajournés sur l'amendement de M. Taillon. Il est suivi de MM. McShane, Mathieu, Chapleau et Joly. Le vote est pris, et l'amendement est perdu avec le résultat suivant:

Pour.—MM. Chapleau, Loranger, Robertson, Mathieu, Wurtele, Picard, Gauthier, Desaulniers, Caron, Charlebois, Houde, Deschênes, Bergevin, LeCavalier, Champagne, Beaubien, Taillon, Tarte, La'onde, Robillard, Lavallée, Magnan, St. Cyr, Audet et Duckett.—25.

Contre.—MM. Joly, Langelier (Portneuf), Marchand, Chauveau, Ross, Mercier, Shehyn, Watts, Nelson, McShane, Blais, Larose, Flynn, Laberge, Lafontaine (Napierville), Lovell, Rinfret, Langelier (Montmorency), Fortin, Gagnon, Racicot, Bouthillier, Boutin, Lafontaine (Shefford), Dupuis, Poirier, Préfontaine et Meikle.—28.

La Chambre se forme alors en comité sur ces résolutions et les adopte avec de légers amendements.

Sur motion faite pour l'adoption du rapport,

M. MATHIEU présente l'amendement suivant:

Que le rapport du comité de toute la Chambre ne soit pas reçu maintenant, mais que les dites résolutions soient de nouveau renvoyées à un comité de toute la Chambre avec instruction de les amender en retranchant tous les mots après "Que" dans la première résolution et en les remplaçant par les suivants:

"Par le paragraphe 5 de la section 1 du règlement de la cité de Montréal, pour autoriser la corporation du maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal à prendre des parts dans la compagnie du chemin à rails de Colonisation du Nord de Montréal, au montant d'un million de piastres, il est statué que le montant de la dite souscription serait payable et exigible comme suit: \$50,000 à l'achèvement du pont sur la rivière des Prairies et du chemin reliant le dit pont avec Montréal, \$25,000 à l'achèvement du pont sur la rivière Jésus et du chemin reliant le dit pont avec Montréal, \$775,000 à mesure que les travaux avanceraient, au taux de \$5,000 par mille, non compris l'allocation ci-dessus pour les ponts, et la balance après que le chemin serait complètement achevé et prêt à fonctionner de Montréal à Hull.

"Que par les arrangements conclus entre le gouvernement de cette Province et le Conseil de la Cité de Montréal en 1875, il est stipulé dans la troisième condition et la réponse du gouvernement acceptée par le conseil, que la balance du million souscrit par Montréal, serait payée, un quart de la dite balance aussitôt que le chemin serait ouvert au trafic jusqu'à Ste. Thérèse-un quart lorsque le chemin serait ouvert au trafic jusqu'à Grenville, un quart lorsque le chemin serait ouvert au trafic jusqu'à Papineauville, et l'autre quart lorsque le chemin serait ouvert jusqu'à Hull.

"Que la balance du million encore due par la Cité de Montréal est de \$653,355.38, qui est devenue échue et exigible du moment que le chemin a été ouvert au trafic depuis Montréal jusqu'à Hull.

"Que l'abandon de toute ou partie de cette créance par le gouvernement de cette province est injustifiable et contraire aux intérêts publics."

Ce deuxième amendement a été perdu sur la même division.

Les résolutions sont présentées et l'hon. M. Joly soumet à la Chambre un bill basé sur ces résolutions.

La Chambre se forme en comité sur les résolutions concernant les licences d'auberges et les adptes.

Le bill de l'hon. M. Marchand con-

cernant la vente des terrains sur lesquels il y a des mines de phosphate, est lu une troisième fois et adopté. La Chambre s'ajourne à 1 heure.

TELEGRAPHIE GENERALE

Plymouth, 19.—Le lieutenant Carey, le compagnon d'armes du Prince Impérial, doit débarquer à Portsmouth aujourd'hui. On lui présentera une adresse de sympathie portant au-delà de 10,000 signatures.

Paris, 19.—Aux élections des bureaux des conseils généraux, les républicains ont gagné quatre sièges nouveaux et n'en ont perdu qu'un seul.

Londres, 19.—Un correspondant de Paris écrit que le parti bonapartiste décline rapidement dans les provinces; ce fait est prouvé par la chute de trois journaux impérialistes qui viennent de cesser leur publication, faute de fonds.

Le gouvernement allemand a ordonné la dissolution de trois sociétés gymnastiques, par ce que plusieurs d'entre ses membres ont assisté aux fêtes de Nancy.

Paris, 19.—On affirme positivement que bon nombre de législatifs influents doivent rencontrer sous peu le comte de Chambord à l'étranger.

Rome, 19.—On annonce qu'à la dernière réunion des cardinaux présidée par le Saint Père, on a discuté la proposition d'une demande au gouvernement italien pour restituer le Panthéon au Saint-Siège.

LES TROUBLES OUVRIERS.

Les derniers actes de violence que nous ayons à enregistrer depuis lundi, sont les suivants:

M. Gauthier, avocat, a été violemment battu par quatre ou cinq individus. Il a eu une jambe de cassée au-dessus de la cheville du pied.

Un nommé Ellison a fait le tapage, quartier Montcalm, en brandissant des armes à feu.

Un nommé Scévat, français, propriétaire dans le quartier Montcalm, a été arrêté lundi soir la carabine à la main et avec des poignards sur lui. Ce sont des hommes de piquet du 9e bataillon qui l'ont pincé et l'ont remis à la police qui s'était mise à sa poursuite. Il a été relâché hier sur caution.

L'enquête sur le cadavre de Giroux, n'est pas encore terminée.

On a transporté de l'Ancienne-Lorette à la Citadelle 2,000 rondes de cartouches.

On ne sait pas encore de nouvelles des 42 carabines enlevées du dépôt à Lorette sous la garde du Lt-Colonel Laurin.

Le 9e bataillon continue à faire le service de outposts (sentinelles avancées) et à patrouiller nuit et jour la rue St. Louis depuis la barrière jusqu'au Skating Rink où il est stationné.

Le 8e bataillon en fait autant depuis le marché Champlain jusqu'au Cap Blanc.

Dix-neuf magistrats ont siégé hier à la cour et ont décidé par 13 contre 6 de demander au gouvernement fédéral de mettre la loi Blake qui interdit le port, la possession et l'usage des armes à feu, en vigueur dans la ville et le district.

Les habitants du quartier Champlain, continuent de tenir debout une patrouille et des sentinelles armées qui arrêtent tous les passants et même les officiers dans leurs rondes de jour et nuit, les questionnent et leur font subir une inspection.

Il y a encore des pièces chargées, rue Champlain.

Les magistrats ont décidé de nommer une députation pour demander au gouvernement local de désavouer l'acte d'incorporation légalisant la Société des journaliers de navires.

La députation a dû ou doit avoir incessamment une entrevue avec le premier ministre, l'hon. Joly.

Le sous-comité nommé pour s'entendre avec les délégués des sociétés rivales, a siégé hier après-midi à 4 heures. Présents, Son Honneur le maire, M. Owen Murphy, le Révd M. Henning et le Révd M. Godbout, MM. Lachance et Joseph Villeneuve, représentant l'Union Canadienne, et MM. Jas. Paul et John Howard, représentant la Société de journaliers de navires.

Sir N. F. Belleau ayant donné sa démission comme membre du comité, M. Garneau a été invité à le remplacer.

Le comité a siégé à huis-clos. M. James Paul a dit que la Société des journaliers de navire était satisfaite de son organisation et des règlements, et a demandé ce que l'Union Canadienne désirait.

L'un des délégués de l'Union a répondu qu'à ce compte là la vieille histoire recommencerait, et qu'il serait

mieux de convenir ensemble que chaque société aurait la moitié des navires arrivant dans le port.

On s'est déclaré d'avis que cette réclamation ne pouvait être prise en considération, vu que personne ne peut forcer les affrèteurs d'employer des membres de l'une ou l'autre société.

Le Révd M. Henning a suggéré que si les organisations continuent à travailler séparément, elles doivent s'abstenir de toute démonstration publique.

Le comité a appuyé cette suggestion. Il y aura réunion du comité ce soir. Les hussards ont patrouillé les principales rues de la ville et sont revenus ce matin à 5 heures.

Les autorités ont eu une émotion ce matin. De bonne heure, un rumeur courait les rues, que trois boîtes contenant 700 livres de poudre étaient arrivées par un train express à la gare du Palais. Dans un temps d'excitation comme celui-ci, l'on croit facilement ces sortes de rumeurs et les gens se sont empressés de commenter de suite ce nouvel incident. Voici toute l'histoire en deux mots :

Hier après-midi, un individu est arrivé à la gare Hochelaga près Montréal, avec trois boîtes, les mêmes qui ont été saisies ce matin, et les plaçant sur le train, il recommanda au conducteur de les manœuvrer avec prudence. Le train partit sans que le conducteur s'inquiète du dépôt qu'on venait de lui confier, mais tout-à-coup, la poudre, les fusils, les journaliers de bord, voilà que tout cela se brasse dans sa tête et il ne jette qu'un cri : c'est de la poudre ! En arrivant à Québec, il informe la police, qui arrive à pas de course et qui entoure les boîtes. On examine, on regarde et on lit sur le couvercle "H. Dickson, Québec." Il n'y a plus de doute, ces boîtes contiennent de la poudre ou pour le moins des carabines ou pistolets. Tout le corps de police entoure les boîtes mises dans une voiture et nos braves gardiens de la paix conduisent jusqu'à la station centrale cette précieuse découverte. On court chez le maire qui arrive tout effrayé, et on enlève avec beaucoup d'hésitation le couvercle de la première boîte, puis de la deuxième et de la troisième. On fouille et on retire des fusées petites et grosses, armes dangereuses dans les salons, mais inoffensives en temps de guerre.

On a fermé et recouvert toutes ces boîtes qui seront prises aujourd'hui, sans aucun doute, par leur propriétaire, probablement un brave homme en villégiature quelque part, en train de brûler des pièces pyrotechniques pour ébahir les habitants de la paroisse où il passe l'été, avant son départ. Dans tous les cas, il n'y avait pas de poudre à tirer, ni de cartouches à bord du train, les gens peuvent en être certains.

FAITS DIVERS.

VAISSEAU AMIRAL ANGLAIS.—Le vaisseau amiral Bellorophon, suivi de la frégate Tourmaline et de la frégate Griffon sont passés à 1.30 heure de l'après-midi hier à la Pointe-aux-Pères. On croit qu'ils entreront dans le port vers six heures ce soir. On nous informe que le Marquis de Lorne et la princesse Louise embarqueront à bord du Bellorophon à la Rivière-du-Loup. Le spectacle de leur arrivée sera magnifique vu sur la terrasse.

SOUSCRIPTION.—Le coroner Belleau a reçu du jury chargé de s'enquérir des faits qui ont amené la mort de Groux, assassiné rue Champlain, une somme de \$13, qu'il a remise immédiatement à la famille du défunt.

CHEMIN DU LAC ST. JEAN.—Des trains de travail vont maintenant jusqu'au moulin Connolly sur la rivière Jacques-Cartier à dix-sept milles de Québec. Les piliers qui doivent supporter le pont de fer qui traversera la rivière, sont en voie de construction. Le constructeur a commencé à construire des wagons au Palais.

ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES.—Voici la liste des estimés supplémentaires de la Province de Québec, pour l'année fiscale, finissant le 30 juin 1880 :

Inspection des écoles \$5,000.00 ; Ecole de Médecine et de Chirurgie, Montréal, \$750.00 ; Association de Tir de la Province de Québec \$500.00 ; Hôpital St. Louis, St. Denis \$200.00 ; Aide à la veuve et aux enfants de feu honorable P. Bachand, trésorier de la Province \$1,500.00. Total : \$7,950.

POLI CADEAU.—Hier matin, un peu avant 8 heures, on frappa violemment à la porte de la résidence de M. Dubé, ancien du cercle catholique. M. Dubé était au lit ; il s'empressa de se lever et d'ouvrir la porte. Il ne vit personne, mais qu'un panier, recouvert d'un linge

blanc. En le soulevant pour se rendre compte de ce que c'était, une petite voix d'enfant s'échappa du panier et M. Dubé comprit de suite ce qui en était ; on venait de lui faire cadeau d'un enfant nouveau-né du sexe masculin.

BIGAMIE.—La Cour doit s'occuper bientôt d'un cas de bigamie à Québec. L'accusé est un homme de Québec, interné à l'asile des aliénés de Québec, et qui se serait marié après quinze ans de séparation avec sa première femme qu'il avait cru morte. Cette dispute s'est élevée au sujet d'un certain héritage que cette personne doit laisser à sa mort. De là la fureur des deux femmes, qui n'ont pas hésité à se partager le mari, mais qui ne veulent pas partager l'argent.

MORT SUBITE.—On rapporte une mort subite à Charlesbourg. Le coroner a dû faire une enquête ce matin.

DIVERS.—Il est question d'ouvrir un couvent à Warwick pour l'instruction des jeunes filles, lequel serait placé sous la direction des sœurs de l'Assomption de Grégoire. Les classes commenceront probablement cet automne, dans la vaste maison construite il y a quelques années par M. L. T. Dorais, de St. Grégoire.

L'Espagne négocie en ce moment avec les Etats-Unis pour obtenir un traité de commerce ou tout au moins quelques rapports commerciaux entre les Antilles espagnoles et la grande République. Ce que l'Espagne veut acquérir, c'est un marché plus étendu pour ses sucres dans le cas où le Congrès américain accepterait l'idée d'abaisser les droits sur les produits des colonies espagnoles en échange d'une réduction des droits différentiels de pavillon et des droits sur les grains étrangers qui paralysent les rapports entre Cuba et Porto-Rico et les Etats-Unis.

La mortalité de New-York, depuis que le temps s'est mis au frais, a grandement diminué. La semaine dernière, le nombre des décès a été, sur 503, de 207 moindre que celui de la semaine précédente. L'état sanitaire de cette ville est donc assez encourageant.

Une nouvelle monnaie sera frappée prochainement à Buenos-Ayres. On sait que jusqu'à ce jour, la République Argentine n'a pas eu de monnaie nationale ; elle s'est toujours servie de celles de ses voisins et des monnaies d'or européennes. Le titre de la nouvelle monnaie, qui aura pour base l'étalement d'or, sera celui de l'Union latine.

Une nouvelle industrie vient de surgir dans le Missouri, c'est celle de la fabrication des pipes en coton de mais. Cet objet est en grande demande et la manufacture peut à peine suffire à en fournir au commerce. A cette saison, les cotons sont rares et c'est avec difficulté que les fabricants en trouvent à une piastre le cent.

L'almanach d'Ayer, qui se distribue au Canada à près d'un million d'exemplaires, est cette année imprimé et mis en brochure par le Herald de Montréal. Le dernier tarif a élevé les droits sur l'importation des brochures, almanachs, etc., et M. Ayer & Cie. ont trouvé plus profitable de faire imprimer leur almanach au Canada que de payer les droits d'importation. Encore une bonne note pour la protection.

Des 80,250,000 personnes de langue anglaise dans l'univers, 17,750,000 sont Episcopaliens, 14,000,000 sont Méthodistes, 12,500,000 Catholiques Romains, 10,000,000 Presbytériens, 8,000,000 Baptistes, et 7,000,000 Congrégationalistes.

FAITES-VOUS CES QUESTIONS.

Souffrez-vous beaucoup du mal de tête, de constipation habituelle, de palpitation de cœur ? Avez-vous des étourdissements ? Votre système nerveux est-il affaibli ? Votre sang circule-t-il mal ? Avez-vous la toux ? Etes-vous affaibli ? Avez-vous des rapports de nourriture après avoir mangé ? etc. etc. Tous ces inconvénients, et d'autres encore, sont causés par la dyspepsie, le mal de foie et l'indigestion. Les FLEURS D'AUT DE GREEN sont maintenant connues par tous les droguistes comme remède certain. 2,400,000 bouteilles ont été distribuées dans tous les Etats-Unis, par l'entremise des droguistes, pour en faire l'épreuve. Deux doses suffisent pour convaincre toute personne de ses qualités étonnantes pour soulager toutes formes d'indigestion. Bouteille pour échantillon 10 cts. Bouteille régulière 75 cts. Vendue positivement par tous les droguistes.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 hrs, 20 août 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 48 1/2, soixante jours 48 1/2 ; Greenbacks, 99.

Québec, 20 août 1879. Montant perçu aux Douanes, le 19 du courant, dans le port de Québec, \$2,233,75.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.

19 août 1879. FLEUR.—Extra Supérieure, \$5.25 à \$5.25 ; Extra Supérieure, \$5.00 à \$5.10 ; Fancy, \$4.97 à \$5.00 ; Extra du Printemps, \$4.85 à \$4.90 ; Supérieure, \$4.60 à \$4.70 ; Forte de Boulangers, \$5.15 à \$5.25 ; Fine, \$4.10 à \$4.20 ; Middlines, \$3.35 à \$3.50 ;

Recoupes, \$2.00 à \$2.00 ; Sacs d'Ontario \$2.37 à \$2.45 ; Sacs de la Cité (délivrés) \$2.55. RECETTES.—Blé, 900 mts ; Blé d'Inde, 25,000 mts ; Orge, 60 mts ; Fleur, 909 quarts ; Acaïas, 43 quarts ; Beurre, 653 tinnettes ; Fromage, 5,540 neules ; Lard, 0,000 quarts ; Pois, 600 minets ; Avoine, 388 minots.

HEURE DE LA MARÉE HAUTE A QUEBEC.

Table with 4 columns: Day, Aogt., Matin, Soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

PHASE DE LA LUNE.

Nouvelle Lune, Dimanche, 24 Août, 10.17 p. m.

DÉCÈS.

Ce matin, à l'âge de 69 ans, Madame Geneviève Levré dit Lepine, épouse de Jean-Baptiste Nadeau, charpentier, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne. Elle laisse pour déplorer sa perte une famille inconsolable. Ses funérailles auront lieu vendredi matin. Le convoi partira de sa demeure, rue Des Fossés, No. 219, à 8 h. précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 18 du courant, à la résidence de son fils le Docteur Gingras, Sieur Charles Gingras, à l'âge de 54 ans et 3 mois. Les funérailles auront lieu à St. Sauveur, jeudi, le 21 du courant, à 9 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Charlesbourg, le 19 du courant, chez son fils M. Joseph Delage, après quelques heures seulement de maladie, Joseph Delage, cultivateur, à l'âge de 87 ans et 3 mois. Il était le père du Rév. Messire F. X. Delage, curé de N.-D. de Latour, Saguenay, et de J. B. Delage, N. P. de Québec. Sa sépulture aura lieu à Charlesbourg, le 22 du courant, à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

ACADÉMIE DE JÉSUS-MARIE A SILLERY.

La rentrée des élèves aura lieu le DEUX SEPTEMBRE. Québec, 20 août 1879—81

Ecole Normale-Laval.

La rentrée des Elèves-Institutrices aura lieu le 3 Septembre prochain (Mercredi), à 3 heures P. M.

La rentrée des Elèves-Instituteurs, le 5 Septembre (Vendredi), à 6 heures P. M.

Les classes des écoles modèles annexes s'ouvriront à 9 heures A. M. le 3 Septembre pour les filles, et le 5 Septembre pour les garçons. Nul ne pourra se prévaloir de son admission s'il ne se présente au tour et à l'heure indiquées. L'entrée de l'école sera rigoureusement refusée à quiconque n'aura pas payé ses arrangés de pension, ainsi que le premier terme de l'année 1879-80.

P. LAGACÉ, Principal.

Québec, 20 août 1879.



HOTEL-DE-VILLE.

L'Assemblée des Citoyens, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 18, et ajournée à CE SOIR, aura lieu à 7.30 heures, pour recevoir le rapport du Comité Spécial. Québec, 20 août 1879—11

COLLEGE DE LEVIS.

La rentrée des élèves aura lieu VENDREDI, le 5 SEPTEMBRE prochain, à 5 heures P. M. Québec, 19 août 1879—8378

COMMISSION

DU

Havre de Québec.

Soumissions pour Dragage.

DES SOUMISSIONS seront reçues par les Commissaires du Havre de Québec jusqu'à

MERCREDI,

LE 27 DU COURANT.

à MIDI, pour le Dragage d'un Chenal, en dedans du Banc à la Mouche, de 100 pieds de largeur sur une longueur de 500 pieds à un profondeur de 10 pieds à marée basse, vis-à-vis les Estacades de Blais.

Les matériaux dragués devront être transportés sur les travaux qu'on exécute sur la rivière St. Charles. Quantité à draguer : 4,000 verres cubes. Pour plus amples informations s'adresser au sous-sécret.

A. H. VERRET, Secrétaire-Trésorier.

Bureau de la Commission du Havre, Québec, le 18 août 1879. 19 août 1879—2f

CHANCE RARE.

Le sous-sécret échangera trois fermes très-bien situées pour des propriétés de ville d'égal valeur. Pour autres détails, s'adresser à B. CAMPBELL, 226, rue St. Valier, Québec. 8 août 1879—2m8isp

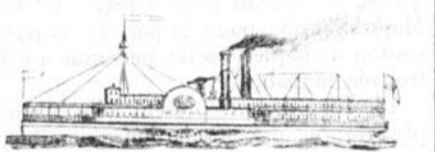
HUILE ASTRALE DE PRATT

Pour l'éclairage des maisons privées, des églises, des couvents et toutes autres places où une lumière économique, certaine et sans danger, est de première nécessité, et dont l'emploi est préférable à l'huile de charbon.

Il nous fait grand plaisir d'offrir de nouveau à nos pratiques et au public généralement cette huile tant appréciée par tous ceux qui en ont fait usage. Il n'y a guère plus d'un an que cette huile est offerte en vente par nous à Québec, et nous pouvons dire sans friser la réclame, que des milliers de familles l'emploient aujourd'hui de préférence à toute autre ; plus particulièrement dans les églises, dans les communautés et dans les hôpitaux. Comme lumière pour la bibliothèque, et pour éclairer la chambre des malades elle est incomparable, et pour l'usage des sacristies et des sanctuaires d'églises elle est non-seulement préférable aux autres huiles mais encore au gaz en ce sens qu'aucune odeur désagréable ou fumée ne s'échappent quand elle brûle, ce qui ne détériore nullement les peintures et les dorures. On vante partout les avantages de l'HUILE ASTRALE DE PRATT tirée de l'huile de pétrole et produite par un procédé de fabrication nouveau, qui en détache complètement tous les gaz volatiles. Elle endure une épreuve par le feu de 150 degrés, ce qui est 45 degrés au-dessus de celle endurée par l'huile de charbon, ce qui la rend conséquemment plus puissante et il en faut donc une moindre quantité pour produire une lumière supérieure à celle donnée par l'huile de charbon. Ses principales qualités :—Elle est non-explosive.—Elle ne croute pas la mèche.—Elle ne fume pas les cheminées.—Elle ne sent rien.—Elle donne une lumière égale au gaz.—Elle ne fume pas plus quand la lumière est basse que quand elle est toute montée.—Elle ne répand aucune mauvaise odeur. Cette huile est employée dans les lampes à l'huile de charbon ordinaires. Vendue en barils, en caisse, en canistre et au gallon.

PEVERLEY & CIE., SEULS AGENTS.

RUE LA FABRIQUE. Québec, 19 août 1879.



La Bonne Ste. Anne

Le magnifique vapeur RIVAL laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 heures A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 heures P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal. DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1.30 heure P. M., et sera de retour à 6 heures P. M. Québec, 18 août 1879.

CERTIFICATS.

Nous, soussigné, connaissons la recette des Pastilles de M. Louis Cloutier, et certifions qu'elle est bonne et ne peut inspirer aucune crainte. M. F. ST. M. D. DR. CRS. E. GINGRAS.

Beauport, 8 août 1879. Je, soussigné, certifie que les Pastilles à Vers de M. Louis Cloutier sont les meilleures dont je me sois servi, excellentes au goût et produisant un effet surprenant surtout pour une personne fébrile et sont nullement dommageables. H. POTVIN, rue St. Luc.

Je, soussigné, certifie que les Pastilles à Vers de M. Louis Cloutier sont les meilleures dont je me suis servi, excellentes au goût et produisant un effet surprenant surtout pour une personne fébrile et sont nullement dommageables. J. B. ST. LAURENT, St. Romuald.

Je, soussigné, certifie que les Pastilles à Vers de M. Louis Cloutier sont les meilleures dont je me suis servi, excellentes au goût et produisant un effet surprenant surtout pour une personne fébrile et sont nullement dommageables. L. LOUIS CLOUTIER, Rue Jacques-Cartier, St. Sauveur.

Excellents certificats obtenus de C. Jobin, de St. Sauveur, Ferdinand Marcoux, Abraham Cantin, Jean Rouillard, Alfred Malouin. Les messieurs de la campagne devront s'adresser à LOUIS CLOUTIER, Dépôt chez S. FORTIN & CIE., 206 et 210, rue St. Paul. Québec, 16 août 1879.

POUR LA MALBAIE.

Afin de faciliter les résidents de la Malbaie et autres, le vapeur SAGUENAY, Capt. Lecours, laissera le Quai St. André, les DIMANCHES, les 17 et 24 du courant, à 8 heures A. M., pour la Malbaie. Au retour, le vapeur laissera la Malbaie, les mêmes jours, à MINUIT, arrivant à Québec de bonne heure le Lundi matin. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 14 août 1879.

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de G. B. P. ROBERT, 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

LAINES NOUVELLEMENT ARRIVÉES !

COULEURS ASSORTIES y compris LES LAINES FINES DE BALDWIN. GLOVER, FRY & CIE.

NOUVEAUTES

DE CHALES et MANTEAUX de LAINE. Ainsi que Chales doubles carreaux. GLOVER, FRY & CIE.

HABILLEMENTS DE MESSIEURS.

En surplus de l'assortiment général que nous avons dans ce département, nous offrons d'excelsifs Habillements de Tweed \$10.50

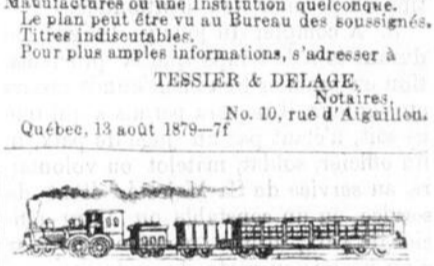
Fait à l'établissement, aux dernières modes, et très-bon marché. GLOVER, FRY & CIE. Québec, 14 août 1879.

Propriétés de Valeur à Vendre

A DES CONDITIONS LIBERALES APPARTENANT AUX Héritiers Harbeson.

Ce Morceau de Terrain très-bien situé au haut de la Côte d'Abraham, faisant face à trois rues, St. George, Côte Ste. Geneviève et St. Joseph, de 142 pieds par 126, avec deux Maisons en Pierre à deux étages, Ecurie et Jardin.

Ce lot est bien situé pour Bâtisses Publiques, Manufactures ou une Institution quelconque. Le plan peut être vu au Bureau des soumissionnés. Titres indiscutables. Pour plus amples informations, s'adresser à TESSIER & DELAGE, Notaires, No. 10, rue d'Aiguillon. Québec, 13 août 1879—7f



Chemin de Fer Intercolonial.

Le soumissionné recevra à Moncton, Nouveau-Brunswick, jusqu'à

SAMEDI, LE 23 DU COURANT

des SOUMISSIONS cachetées séparément pour l'érection d'une GARE POUR LES VOYAGEURS, AVEC SALLE A DINER.

et d'un Hangar pour le Transbordement du Fret à la

JUNCTION DE LA CHAUDIÈRE.

On peut voir les plans et spécifications et obtenir des blancs de soumissions au Bureau du Chef de Gare, à la Pointe-Lévy.

Avec chaque soumission on devra donner les noms de deux personnes responsables, voulant bien garantir l'exécution du contrat. On ne prendra en considération que les soumissions rédigées conformément à la formule. Elles devront porter à l'endos les mots : "Soumission pour Station de Voyageurs, (Tender for Passenger Station), etc." et "Soumission pour Hangar de Transbordement (Tender for Transfer Shed)." D. POTTINGER, Surintendant.

Bureau du Chemin de Fer, à Moncton, N.-B., 12 août 1879.

Vente de Marchandises d'Été

LIQUIDER L'ASSORTIMENT. L'assortiment comprend : Etouffes à Robes, Piqués Blancs, Toilettes Faites, Jupons, Chapeaux de Paille, Parasols, etc., etc. A UN RABAIS IMMENSE. FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Nouveautés pour la Saison d'Automne

EN Cretonnes, Indiennes, couleurs foncées, Etouffes à Robes, etc., etc., en déballage. On invite instamment le public à venir les voir. FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Nouveautés pour la Saison d'Automne

EN Cretonnes, Indiennes, couleurs foncées, Etouffes à Robes, etc., etc., en déballage. On invite instamment le public à venir les voir. FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Nouveautés pour la Saison d'Automne

EN Cretonnes, Indiennes, couleurs foncées, Etouffes à Robes, etc., etc., en déballage. On invite instamment le public à venir les voir. FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

N. B.—On signale aussi à l'attention des visiteurs notre assortiment de Fantaisies, savoir : Soieries, Dentelles, Gants de Peau et autres, etc. Québec, 13 août 1879.

LA LOI BLAKE.

Nos lecteurs ne liront peut-être pas sans quelque intérêt les clauses de l'acte 41 Vict., chap. 17, mieux connu sous le nom de la loi Blake, interdisant le port d'armes, que nous publions en entier ci-après :

Considérant que, par suite de la multiplicité des crimes de violence commis dans certaines parties du Canada, il est nécessaire d'établir des dispositions temporaires pour les mieux prévenir : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Dans le présent acte, les mots "district proclamé" signifient un endroit auquel le présent acte pourra avoir été appliqué par une proclamation émise sous son autorité ; et le mot "arme" comprend tout fusil, carabine, revolver, pistolet ou autre arme à feu, ou fusil à air, et toute partie de pareille arme, et toute balle, poudre, cartouche, ou munition, et toute épée, lame d'épée, batonnette, pique, tête de pique, dard, tête de dard, dague, poignard, couteau-poignard, ou autre instrument destiné à trancher ou poignarder ; et toutes jointures d'acier ou de métal, bâton plombé, gascette, et toute autre arme meurtrière ou dangereuse de même nature.

2. Lorsque, de l'avis du Gouverneur en conseil, il sera nécessaire, pour mieux prévenir les crimes de violence, que le présent acte soit appliqué à quelque comté, cité ou ville, ou autre district municipal ou judiciaire, dans lequel le Gouverneur en conseil pourra par une proclamation qui sera publiée dans la Gazette du Canada, déclarer que, à compter d'un jour qui y sera désigné, le présent acte s'appliquera à tel comté, cité, ville ou autre district municipal ou judiciaire ; et le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par une proclamation qui sera publiée dans la Gazette du Canada, révoquer la proclamation en premier lieu mentionnée.

3. A compter du jour y désigné, et durant tout le temps que la proclamation en premier lieu mentionnée restera en vigueur, il ne sera permis à qui que ce soit, n'étant pas un juge de paix, ni un officier, soldat, matelot ou volontaire, au service de Sa Majesté, étant de service, ou un constable ou autre officier de paix, ni une personne porteur d'un permis en vertu du présent acte, de porter ou avoir, dans les limites du district proclamé, ailleurs qu'à son domicile ou dans son magasin, sa boutique ou son comptoir, aucune arme ; et quiconque portera ou aura quelque arme contrairement à la présente disposition, sera coupable de délit, et sera passible sur conviction du fait, d'emprisonnement dans toute prison ou tout lieu de détention, pendant un terme de pas plus de douze mois.

4. Il sera loisible à toute personne quelconque de saisir et appréhender tout individu qui sera trouvé porteur de quelque arme dans le district proclamé, contrairement au présent acte, et de remettre cet individu le plus tôt possible à la garde de quelque constable ou officier de paix, afin qu'il soit immédiatement conduit devant quelque autorité judiciaire compétente pour être traité suivant la loi.

5. Il sera loisible à tout juge de paix, constable ou autre officier de paix, de fouiller tout individu qu'il soupçonnera être porteur d'une arme dans le district proclamé, contrairement au présent acte, et de saisir et enlever à cet individu toute arme ainsi portée, et de la garder et détenir pour l'usage de Sa Majesté.

6. Tout juge de paix pourra, sur le serment d'un témoin digne de foi, déclarer qu'il croit que des armes sont gardées dans quelque maison ou lieu situé dans le district proclamé, dans le but d'être portées dans le district proclamé, contrairement aux dispositions de la troisième section du présent acte, émettre son mandat à tout constable ou officier de paix, de faire une perquisition et de saisir ces armes ; et tel constable ou officier de paix, ou toute personne lui aidant, pourra faire cette perquisition, et s'il est trouvé des armes dans cette maison ou ce lieu, il pourra les saisir et les détenir.

7. Si l'entrée de cette maison ou de ce lieu n'est pas accordée après avoir été demandée, tel constable ou officier de paix comme susdit, et toute personne lui aidant, pourra, en tout temps entre le lever et le coucher du soleil, y entrer de force, afin de faire la perquisition et la saisie.

8. A moins que la personne dans la maison ou sur la propriété de laquelle ces armes auront été trouvées ne prouve,

dans les quatre jours qui suivront la saisie, à la satisfaction du juge de paix, qu'elles n'étaient pas dans cette maison ou dans ce lieu, afin d'être portées dans le district proclamé, contrairement aux dispositions de la troisième section du présent acte, elles seront gardées et détenues pour l'usage de Sa Majesté ; autrement, elles seront remises à cette personne.

9. Le Gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour accorder, à sa ou leur discrétion, un permis ou des permissions, suivant la formule de l'annexe attachée au présent acte, d'avoir et porter toute arme dans le district proclamé ; et cette personne ou ces personnes pourra ou pourront de temps à autre révoquer tout tel permis ; et une copie de cette révocation sera remise à la personne ou au dernier domicile connu de toute personne dont le permis sera par là révoqué, et son permis sera dès lors nul et non avenue.

10. Quiconque sera accusé d'avoir commis une offense contre les dispositions de la troisième section du présent acte pourra être traduit devant et jugé par trois juges de paix ou un fonctionnaire ou tribunal revêtu par l'autorité législative compétente du pouvoir d'accueillir seul les actes qui doivent être ordinairement accomplis par deux ou plus de deux juges de paix, en conformité de l'acte passé en la session tenue en les trente-deuxième et trente-troisième années du règne de Sa Majesté, chapitre trente-et-un, intitulé : "Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires".

11. La production d'un exemplaire imprimé de la Gazette du Canada, comportant avoir été imprimé par l'Imprimeur de la Reine, contenant toute proclamation émise en vertu du présent acte, fera preuve probante de l'émission et publication de telle proclamation.

12. Il sera du devoir de la cour ou du juge de paix devant qui une personne sera convaincue en vertu de la troisième session du présent acte, de garder et détenir pour l'usage de Sa Majesté l'arme pour le port ou la possession de laquelle cette personne a été trouvée coupable.

13. Rien dans le présent acte n'empêchera qui que ce soit d'être possible, en vertu de tout autre acte ou autrement, de toute autre punition que celle dictée contre toute offense par le présent acte mais de manière, cependant, que nul ne soit puni deux fois pour la même offense.

14. Des exemplaires imprimés de chaque proclamation émise en vertu du présent acte, portant au bas un extrait imprimé des dispositions du présent acte, seront immédiatement transmis par le Secrétaire d'Etat au shérif du district judiciaire dans lequel est enclavé le district proclamé ; et le shérif les affichera ou les fera afficher immédiatement, dans vingt-cinq des endroits les plus fréquentés et les plus publics du district proclamé ; et tout shérif qui négligera ou refusera d'accomplir le devoir qui lui est par le présent acte imposé sera pour tel refus ou négligence, passible du paiement d'une somme de cinq cents piastres à toute personne qui en poursuivra le recouvrement ; pourvu toujours qu'il ne soit pas nécessaire, lors du procès de toute personne pour un offense commise contre la troisième section du présent acte, de prouver que ces exemplaires ont été affichés.

15. Une copie de toute proclamation émise en vertu présent acte, ainsi qu'un état des noms de toutes les personnes (a) autorisées à donner des permis en vertu du présent acte, (b) ayant obtenu tels permis, (c) dont les permis auront été révoqués, seront soumis au Sénat et à la Chambre des Communes le plus tôt possible ensuite.

16. Le présent acte restera en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, et pourra être cité comme "l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1873."

Collège Montmagny.

L'ouverture des Classes Commerciales Industrielles de cet Etablissement commercial aura lieu le TROIS SEPTEMBRE. Les pensionnaires devront entrer Mardi, le 2. Pour l'obtention du prospectus, s'adresser au sous-signe à St. Thomas.

COR. DUFRESNE. Principal.

Dr. L. J. A. Simard

46, RUE ST. LOUIS pratiquera à l'avenir toutes les branches de la médecine. Heures de Bureau : 9 heures à 10 heures A. M. ; 1 heure à 3 heures P. M. ; et 6 heures et 7 heures P. M. Québec, 7 août 1879—Imp

DEBATS

Législature Provinciale

Deuxième Session, Année Parlementaire. PRIX : \$2.50 L'EXEMPLAIRE RELIÉ. G. ALPHONSE DESJARDINS, Bureau du Canada, Québec. 5 août 1879—Imp

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$10,000.00. Par somme variant depuis \$100.00 en montant. Ceux qui désirent emprunter pourront se procurer tous les renseignements nécessaires au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B.-V. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés.

J. A. COUTURE, Médecin-Vétérinaire.

Inspecteur de la Quarantaine des Animaux à Lévis et à M. J. A. CHARLEBOIS, Collège Vétérinaire de Montréal. Toutes les maladies des animaux traitées à prix modérés. 49, RUE DES JARDINS. Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis. Québec, 19 juin 1879—3m

MAISON MEUBLÉE

On offre à louer à des conditions raisonnables une Maison Meublée, située à la Haute-Ville. S'adresser à M. J. A. CHARLEBOIS, Notaire, Bâtisse de la Banque Union, rue St. Pierre. Québec, 7 août 1879—Imp

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Anges, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreux pratiques qu'il a fait l'acquisition par bail du magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne, qui se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense fonds de marchandises.

Le Département des Messieurs

Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne.

Le Département des Dames

Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécialement dédié aux Dames.

Le sous-signé doit informer aussi ses pratiques qu'il a pris des mesures pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises de nouveautés que sous le rapport de ses prix extrêmement réduits.

Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

Magasin Populaire

53, rue de la Couronne F. X. LEPAGE Propriétaire.

Les Livres de Musique CAVENDISH

Collection nouvelle de Musique Populaire et enregistrée pour le Piano. Ce volume contient 32 pages de musique. Prix : 35 cents.

Ces volumes contiennent, sans aucun doute, la plus belle collection de musique qui a encore été publiée. On donne des Catalogues sur demande. Agent pour la vente en gros pour tout le Dominion.

R. MORGAN, 28, rue la Fabrique, Québec, 19 juillet 1879.

Chemin de fer Q. M. O. & O.

Excursion du Samedi.

Jusqu'au 27 Septembre, des Billets d'Excursion pour la première classe bons pour le Samedi et être de retour le Lundi, pour toutes les stations jusqu'à la Rivière-du-Loup à moitié prix. Les personnes qui désirent visiter les sources d'eau minérale à St. Léon peuvent s'y rendre de la Rivière-du-Loup.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879—3m

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE LOUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après SAMEDI, le 28 JUIN, les trains laisseront le DÉPÔT D'HOCHELAGA comme suit :

Train Express pour Hull à 9.30 et 5.00 A.M. P.M. Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.30 A.M. Train Express de Hull à 9.10 et 4.45 Arrivant à Hochelaga à 1.40 P.M. et 9.15 A.M. Train pour St. Jérôme à 7.00 A.M. Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard.

MAGNIFIQUES CHARS PALAIS SUR TOUS TRAINS PASSEAGERS. Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes. Billets en vente à l'office de STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisse des Francs-Maçons, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

Bureaux—22, rue St. Jacques, et 158, rue Notre-Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surintendant Général Division de l'Ouest. C. A. STARK, Agent Général pour Frêt et Passagers. 26 juin 1879.

FOIN! FOIN!

Foin Pressé de première classe

TRES BAS PRIX AU DEPOT A FOIN CHEZ

J. B. Renaud & Cie.

72 à 92, rue St. Paul. Québec, 1er août 1879.

Québec, 1er août 1879.



Sachet Holman!

BUREAU A QUEBEC : 32, RUE GARNEAU. Guerisons sans Remèdes!

Opère plus de guérisons que tous les remèdes du monde réunis ensemble.

TEMOIGNAGES :

Bureau de Poste, Québec, 14 août 1879. Monsieur,—C'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse cette lettre en témoignage de l'efficacité du Sachet d'Holman. J'ai souffert depuis près de douze ans de cette maladie qu'on appelle dyspepsie (cauchemar des médecins) et aussi de maladie du foie. Il y a trois mois, je commençai à porter le sachet, et depuis la dixième journée après l'essai je puis affirmer que je n'ai ressenti aucune atteinte de cette maladie. Je suis aussi bien qu'il y a quinze ans. Je puis donc recommander avec confiance de cause le Sachet d'Holman à ceux qui souffrent de ces maladies et je suis certain qu'il leur donnera satisfaction. Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

LEON A. ROCHETTE, du Bureau de Poste, Québec, 14 août 1879.

St. Germain, le Rimouski, 25 juillet 1879. C'est avec plaisir que je vous communique les bénéfices que j'ai retirés de l'usage du Sachet d'Holman. Par suite d'un empoisonnement par le Mercure (Calomel) je ne pouvais plus rien digérer, j'étais privé presque complètement du sommeil et je souffrais ainsi depuis cinq ans. Ayant entendu parler du sachet de Holman, je me décidai à en faire l'essai. Aujourd'hui je suis guéri et je puis affirmer que je n'ai éprouvé aucune indisposition et que je bois admirablement bien. C'est un changement incroyable et cependant réel.

C. J. O. BELAND, Prêtre, Ancien Curé.

Le professeur D. A. Loomis, M. D., de Louisville, Kentucky, ci-devant professeur d'anatomie dans le collège médical de Pensylvanie, ex-chirurgien de l'armée des Etats-Unis, professeur du collège médical à St. Louis, déclare que le Sachet Holman est une MERVEILLE de succès. J'ai suivi la marche de ses effets en observateur et j'ai trouvé que ce remède méritait ma sanction comme médecin. Il agit avec douceur, sûreté et efficacité, et s'approche le plus près du panacée le plus parfait qui soit dans la médecine; ce qui m'étonne, c'est de voir que la profession médicale n'ait pas été plus prompt à mettre ce remède à l'usage de l'humanité, car le principe d'après lequel ce remède est composé est vieux comme Hippocrate lui-même. Aussi sa grande popularité est-elle l'écho du témoignage éloquent qu'on font tous ceux qui examinent les effets de ce remède ou en font usage. Nous pourrions fournir des témoignages sans nombre recueillis des personnes les plus célèbres, en faveur du Sachet (ces témoignages allant toujours se multipliant) mais l'espace ne nous le permet pas.

St. Anne, 16 juillet 1879.

A. J. G. BENNETT. Cher monsieur—Je suis heureux de vous dire que je suis de mieux en mieux. J'ai retardé de vous envoyer mon certificat parce que je ne venais pas voir mon nom dans les journaux. Je suis heureux de répéter que je suis tout à fait changé. J'ai cessé de porter continuellement le sachet. Je suis convaincu que ce sachet est d'une très-grande efficacité comme j'en ai eu la preuve. Je vous laisse libre de transformer cette lettre en certificat et de signer.

Votre obéissant serviteur. UN PRÊTRE.

Na. 28, rue St. Vallier, 15 juillet 1879.

A la Compagnie des Sachets Holman. Messieurs—J'ai beaucoup de plaisir à vous informer que le Sachet que j'ai acheté pour mon enfant qui souffrait depuis cinq mois d'une éruption au visage et du mal d'yeux causés par la dyspepsie, que j'ai souffert pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté.

MADAME LOUIS L'HEUREUX.

Sachets Réguliers \$2.50 Sachets Spéciaux 3.50 Sachets pour Enfants 2.00 Les demandes par lettres ou autrement doivent être adressées à

J. GORDON BENNETT, 32, RUE GARNEAU, QUEBEC. 30 juillet 1879.

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à TESSIER & DELAGE, N. P. Québec, 27 mai 1879—4m

Au Bon Marche!

HAUTE-VILLE.

Tout le monde accueille ce magasin avec joie, et tous s'accordent à le proclamer comme étant le magasin vendant les meilleurs effets AU PLUS BAS PRIX, et ne faisant positivement

QU'UN SEUL PRIX

ALLEZ DONC Y FAIRE UNE VISITE ET VOUS SEREZ CONVAINCUS.

Les marchandises suivantes sont au-dessus de toute compétition :

- Mouchoirs en Toile ourlés... depuis 0.07 Toile Fine valant 80 cents... pour 0.35 Bas et Chaussettes en Coton... depuis 0.05 Etroches à Robes... depuis 0.05 Cols en Toile " Brodés " " 0.07 En-tout-cas... " 0.01 Parapluies en Soie... " 1.15 Tweeds tout Laine, qualité supérieure... " 0.40 Drap Noir... " 0.55 Serge pour Habits... " 1.00 Alpaca Noir et de Couleur... " 1.15 Cordé Noir... " 0.22 Cache-mir Français, pure laine... " 0.55

ET UNE FOULE D'AUTRES ARTICLES ALLEZ DONC

AU BON MARCHÉ

ET VOUS SEREZ BIEN SERVIS. Québec, 24 juillet 1879.

AU PUBLIC!

RECOMPENSE

DE \$3,320.00

Il a été fondé en France des prix destinés aux savants, qui par leurs inventions avaient fait progresser les sciences. L'univers entier est appelé à concourir, et dans la liste des lauréats est appelé des Français, des Américains, des Allemands, d'un côté des Français, ces prix sont reconnus dans le monde scientifique comme étant la plus haute considération qu'un savant puisse obtenir de l'excellence de son produit et de son invention.

M. LAROCHE, Pharmacien.

A obtenu ce prix pour les procédés de fabrication du



et la commission des récompenses voulant reconnaître d'une façon plus formelle le service que M. Laroché avait rendu à la science et à l'humanité, a décerné une médaille d'or au prix de 10,000 francs. Depuis, M. Laroché a obtenu des médailles d'or à toutes les expositions où il a exposé son produit, les médecins de toutes les parties du monde ont donné raison aux jurys et le

QUINA LAROCHE

est prescrit par tous les docteurs des deux continents.

LE QUINA LAROCHE contient la totalité des nombreux principes contenus dans les trois meilleures sortes de quinquina (Jaune, rouge et gris) extrait directement de l'écorce et n'a rien de commun avec les vins préparés avec la sulfate de quinine.

LE QUINA LAROCHE est le plus efficace et le meilleur marché des vins de quinquina : un verre de

QUINA LAROCHE équivaut à trois verres de tout autre vin de quinine.

LE QUINA LAROCHE vu la force de ses principes doit être pris par petites quantités, l'avis du médecin est le meilleur guide.

LE QUINA LAROCHE est approuvé et recommandé par tous les journaux de médecine.

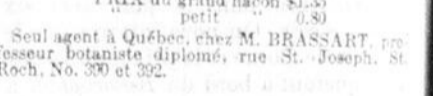
LE QUINA LAROCHE est toujours efficace comme TONIQUE ET RECONSTITUANT contre le défaut de force et d'énergie, les affections de l'estomac, la débilité générale, pâles couleurs, lymphatisme, convalescence, suite de couches, cholérite, etc.

Contre les diverses affections fébriles et les fièvres de toute nature.

L'Administration de Quina Laroché, 22 et 19, rue Drouot, a décidé que les prix seraient détaillés au Canada aux mêmes prix qu'en France, droits de douane (ancien tarif 2 0/0, nouveau tarif 50 0/0) en plus. L'Administration prenant tous les autres frais à sa charge.

PRIX du grand flacon \$1.35 (1.80) petit

Seul agent à Québec, chez M. BRASSART, pharmacien botaniste diplômé, rue St. Joseph, St. Roch, No. 300 et 302.



Le SIROP et la PÂTE de DR ZED à base de Codéine et de Tolu, contre les Bronchites, Rhumes, Irritations de gorge, Coqueluches, Catarrhes, Insomnies.



ASSIMILABLE du Dr V. BAUD

Plus résolutif et aussi plus

depurateur que l'huile de foie de morue; l'Iode Diastase

en granules est d'un usage facile, tout indiqué contre la scrofule,

les goitres, ulcères, tumeurs, les maladies osseuses, etc.

22 et 19, rue Drouot Paris.

A vendre chez M. BRASSART, 300 et 302, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 23 novembre 1878—14m